

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 26.04.2024
Convocation faite
Le 11.04.2024

Délibération
N°2024-04-094

Autorisation de signer
l'avenant n°3 du marché
n°23 AT 01 007 lot n°3
GROS-ŒUVRE – attribué
à l'entreprise BANA

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 18 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi dix-huit avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), M. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La Communauté de Communes a conclu, à l'issue d'une procédure en Appel d'Offres Ouvert, un marché public de travaux alloti pour l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN, sur la friche PORCHER. Le lot n°3 concernant des travaux de GROS ŒUVRE, a été notifié le 23 octobre 2023 à la société BANA pour un montant initial de 2 680 000 € HT, soit 3 216 000 € TTC,

Considérant les conclusions du rapport G2PRO rendu par la société GINGER CEBTP et des aléas de chantier,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 avril 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n°3 du marché n°23 AT 01 007 lot n°3 GROS-ŒUVRE du marché attribué à l'entreprise BANA comportant les modifications suivantes :

o **Adaptation des fondations : + 176 302,13 € HT**

- *Comblement en cave* : + 31 794,93 € HT
- *Fondations spéciales* : + 179 537,70 € HT
- *Fondations superficielles* : + 16 336,58 € HT
- *Locaux techniques – murs en cave (soutien)* : - 3 064,32 € HT
- *Niveleurs de quais* : - 3 401,04 € HT
- *Consolidation des sols pour les dallages* : - 44 901,72 € HT

o **Purges de blocs de roche et remblais, suite avenant n° 2 : + 49 334,11 € HT**

o **Modifications diverses : + 12 065,48 € HT**

- *Modification du local transformateur* : + 6 273,08 € HT
- *Modifications des réseaux EU/EV/AEP/EP* : + 5 792,40 € HT

* **prend acte** de l'incidence financière détaillée dans le tableau suivant :

Attributaire : SAS Entreprise BANA	Montants en €	
	en € HT	en € TTC
Montant initial du marché	2 680 000,00	3 216 000,00
Avenant n° 1	<i>Sans incidence</i>	
Avenant n° 2	+ 12 012,00	+ 14 414,40
Avenant n° 3	+ 237 701,72	+ 285 242,06
Nouveau montant du marché	2 929 713,72	3 515 656,46
Evolution du marché après avenant n° 3	+ 9,32 %	

* **autorise** le Président à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

